



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2137 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité a pris note de la demande que lui a adressée le Gouvernement burundais pour l'envoi d'une mission d'observation électorale des Nations Unies et m'a prié de créer une mission chargée de suivre le processus électoral au Burundi et de lui en rendre compte dès la fin du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), et a en outre demandé à cette mission de lui faire rapport avant, pendant et après les élections de 2015. Le rapport donne un aperçu du processus électoral, de la situation politique et des conditions de sécurité avant la tenue des élections jusqu'au 29 juin 2015. Il fait également le point sur la phase de démarrage de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM) et ses activités et sur celles d'autres entités des Nations Unies au Burundi.

II. Principaux faits nouveaux

A. Création de la MENUM

2. Conformément à la résolution 2137 (2014), la MENUM a officiellement commencé ses activités le 1^{er} janvier 2015. Le 10 novembre 2014, j'avais nommé l'ancien Président mauricien, Cassam Uteem, Envoyé spécial et Chef de la Mission et, le 18 novembre, Issaka Souna (Niger) Chef de mission adjoint. M. Uteem a été contraint de démissionner de son poste d'envoyé spécial pour des raisons de santé le 14 mai 2015, et M. Souna est resté depuis Administrateur chargé de la MENUM.

3. Dès le départ, l'Envoyé spécial a pris contact avec diverses parties prenantes, notamment le Président de la République, Pierre Nkurunziza, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale avec lequel il a discuté de l'Accord sur le statut de la Mission signé le 21 janvier, plusieurs ministres et représentants du Gouvernement, le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le corps diplomatique à Bujumbura. Il a également rencontré plusieurs anciens présidents du Burundi, les dirigeants des partis politiques et diverses parties prenantes au processus électoral. Lors de ses entretiens avec tous ses interlocuteurs,



l'Envoyé spécial a insisté sur la nécessité de tenir des élections libres, régulières, transparentes, ouvertes à tous et pacifiques. À cet égard, il a soutenu les efforts faits par le Ministre de l'intérieur pour relancer le dialogue politique et a été le fer de lance de l'action menée en vue de la signature, le 9 mars, d'une charte de la non-violence pour les élections.

4. Depuis sa création, la MENUB joue un rôle essentiel de suivi et de communication de l'information sur la situation politique et les conditions de sécurité, ce qui a permis au Secrétariat d'informer régulièrement le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix de l'évolution de la situation dans le pays; par ailleurs, elle suit et observe le processus électoral, et me fait rapport par le biais du Département des affaires politiques. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre datée du 11 juin adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2015/447), la montée des tensions entre les divers acteurs politiques burundais avait rendu nécessaire une augmentation des capacités opérationnelles de la MENUB en vue de renforcer son rôle d'observation et de lui permettre de s'acquitter de son mandat de façon optimale.

B. Situation politique et sécurité

5. Depuis janvier 2015, la situation politique est tendue, de nouvelles restrictions ayant été imposées quant à l'espace démocratique pour l'expression d'opinions et de positions politiques opposées à celles du Gouvernement. La question de l'éligibilité du Président Nkurunziza en tant que candidat à l'élection présidentielle du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), a dominé le paysage politique. Les partisans du parti au pouvoir faisaient valoir que le Président Nkurunziza était éligible pour un troisième mandat car en 2005 il avait été installé Président par le Parlement et non pas élu au suffrage universel, tandis que les opposants soutenaient que la Constitution se référait à l'Accord de paix d'Arusha, qui limite le nombre de mandats présidentiels à deux, de cinq ans chacun. Les dirigeants des partis d'opposition, certains représentants de la société civile, la Conférence des évêques catholiques et certains membres influents du parti au pouvoir ont exprimé leur ferme opposition à un troisième mandat du Président Nkurunziza et mis en garde contre les graves conséquences que cette décision pouvait avoir pour la stabilité du pays. Le 18 février, trois mois après sa prise de fonctions comme Directeur général du Service national de renseignements (SNR), le général de division Godefroid Niyombare, membre du CNDD-FDD, a été démis de ses fonctions, après avoir soumis au Président Nkurunziza un rapport, qui a ensuite fait l'objet de fuites, dans lequel il lui aurait conseillé de ne pas briguer un troisième mandat pour plusieurs raisons politiques et de sécurité.

6. C'est dans ces circonstances que, le 25 avril, le CNDD-FDD a tenu un congrès, au cours duquel il a désigné le Président Nkurunziza comme son candidat à l'élection présidentielle de 2015. À la suite de sa désignation, le Président a appelé les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias à respecter l'ordre public. Il a également prévenu que les « fauteurs de trouble » seraient tenus responsables de leurs actes. La candidature du Président Nkurunziza a été fortement critiquée par les dirigeants de l'opposition et les représentants d'organisations de la société civile. Le 26 avril, les organisations de la société civile se sont unies dans le cadre de la campagne « Halte au troisième mandat » et les partis politiques opposés

au troisième mandat ont commencé à manifester à Bujumbura, dans les quartiers de Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga et Ngaragara. Le 28 avril, des manifestations ont également été observées dans certaines localités des provinces de Cibitoke et de Muyinga. Dans plusieurs cas, les manifestants ont lancé des pierres à la police, qui a riposté par la suite en tirant à balles réelles. La police a aussi fait usage de gaz lacrymogènes et de canons à eau pour disperser les manifestants et pour mettre fin à des affrontements entre groupes de jeunes progouvernementaux et manifestants. Le 26 avril, le Gouvernement avait ordonné à une station de radio privée, Radio publique africaine (RPA), de suspendre ses émissions en direct et avait suspendu les émissions diffusées sur toute l'étendue du territoire national par deux autres stations privées, Bonesha FM et Radio Isanganiro, au motif que leur reportage constituait une forme de participation à un soulèvement.

7. Le 28 avril, conformément à la Constitution du Burundi, 14 membres du Sénat ont saisi la Cour constitutionnelle d'une requête aux fins de l'interprétation des articles 96 et 302 de la Constitution. Par la suite, le Vice-Président de la Cour constitutionnelle, Sylvère Nimpagaritse, s'est enfui au Rwanda afin de ne pas « céder à la pression » qui, selon lui, était exercée sur les juges de la Cour. Le 5 mai, la Cour constitutionnelle s'est prononcée en faveur de la candidature du Président Nkurunziza pour un troisième mandat. Dans son discours à la nation, le 6 mai, le Président Nkurunziza a pris acte de la décision de la Cour constitutionnelle et a fait savoir que s'il était réélu Président le 26 juin, ce serait son dernier mandat, conformément à la décision de la Cour. La décision de la Cour constitutionnelle a provoqué encore plus de manifestations à Bujumbura, un plus grand nombre de quartiers prenant part aux actions de protestation, dont certaines ont pris une tournure violente. Dans certains cas, on a constaté que les forces de sécurité faisaient un usage excessif de la force contre les manifestants.

8. Le 13 mai, alors que le Président Nkurunziza participait à un sommet d'urgence de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) organisé à Dar es-Salaam en vue d'examiner la situation politique et sécuritaire au Burundi, un groupe d'officiers supérieurs de l'armée et de la police, dirigés par le général de division Godefroid Niyombare, ancien Directeur du SNR, ont annoncé sur les ondes de stations de radio privées qu'ils ne reconnaissaient plus le Président Nkurunziza comme Chef de l'État et que le Gouvernement avait été démis de ses fonctions. Le meneur du coup d'État a également annoncé qu'il avait mis en place un « Comité national de salut », qui aiderait à remettre le pays sur la « bonne voie » et conduirait le processus électoral. L'annonce a été favorablement accueillie par des milliers de personnes à Bujumbura et par certains dirigeants de l'opposition et de la société civile. Les manifestations spontanées d'appui au coup d'État étaient, dans une large mesure, limitées à Bujumbura. De nombreux autres Burundais ont condamné le coup d'État. La tentative de coup d'État a échoué après deux jours de combats entre les auteurs et des soldats fidèles au Président Nkurunziza, dirigés par le chef d'état-major des armées, le général Prime Nyongabo. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la CAE, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et plusieurs États Membres ont condamné la tentative de coup d'État.

9. Le 15 mai, de retour au Burundi, le Président Nkurunziza s'est adressé à la nation. Il a remercié les forces loyalistes d'avoir fait avorter la tentative de coup d'État, a demandé fermement aux manifestants de mettre fin à leurs protestations et a appelé les Burundais à contribuer financièrement à l'organisation des élections. Selon les autorités burundaises, 12 des putschistes ont été tués, 35 ont été blessés,

40 se sont rendus et 9 ont été arrêtés, dont deux généraux et deux commissaires de police. Le 16 mai, 17 meneurs présumés du coup d'État ont comparu devant la Haute Cour de la Mairie de Bujumbura et ont par la suite été écroués.

10. Les tensions politiques se sont intensifiées à la suite de la tentative de coup d'État. Alors que des efforts étaient faits pour relancer le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition, un dirigeant de l'opposition politique, Zedi Feruzi, de l'Union pour la paix et le développement (UPD)-Zigamibanga, a été assassiné, ainsi que son garde du corps, le 23 mai, ce qui a amené l'opposition à se retirer du processus. En outre, comme il est indiqué plus loin de façon plus détaillée, le 1^{er} juin, deux importants membres de la CENI ont démissionné et quitté le pays, remettant ainsi en question la capacité de la CENI à poursuivre ses activités, sachant qu'il lui faut un quorum de cinq membres pour prendre les décisions.

11. Signe d'une nouvelle escalade, les attentats à la grenade sont devenus quasi quotidiens à Bujumbura et dans plusieurs centres urbains à l'intérieur du pays. Ainsi, le 22 mai, un attentat à la grenade a fait deux morts et de nombreux blessés au marché central de Bujumbura; le 20 juin, une série d'attentats à la grenade visant des postes de police dans les environs de Bujumbura ont fait 11 blessés parmi les policiers; et, le 22 juin, un autre attentat dans le nord de la ville de Ngozi a tué 4 personnes et en a blessé 25 autres. La police accuse les militants de l'opposition d'être responsables de ces attentats, alors que pour les partis d'opposition ces attentats sont utilisés pour justifier les mesures de répression dont ils font l'objet. D'autres attentats à la grenade ont eu lieu le 25 juin dans la province de Bubanza, faisant cinq blessés, et le 27 juin dans plusieurs quartiers de Bujumbura, faisant au moins trois morts.

12. Les 25 et 28 juin, respectivement, le deuxième Vice-Président du Burundi, Gervais Rufyikyri, et le Président de l'Assemblée nationale, Pie Ntavohanyuma, ont fui le pays, indiquant qu'ils étaient inquiets pour leur sécurité après s'être opposés au troisième mandat du Président.

C. Droits de l'homme et situation humanitaire

13. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a relevé plusieurs sujets de profonde préoccupation au cours de la période considérée, qui concernent la violation du droit à la vie, la torture, les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires et les violations de la liberté de la presse et du droit à l'information. Au 29 juin 2015, et depuis le 26 avril, au moment où les affrontements entre les manifestants et les forces de police ont commencé, le Haut-Commissariat a recueilli des informations indiquant qu'au moins 58 personnes avaient été tuées, dont quatre membres des forces de sécurité et de défense, et des centaines d'autres avaient été blessées. Quelque 307 personnes ont été arrêtées, dont 14 mineurs. La plupart des personnes arrêtées ont été soumises à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par des agents de la sécurité (principalement des agents de police et des services de renseignement). Des civils et des manifestants ont été responsables de certains cas de meurtres et de blessures infligées aux membres de la police, à des civils et aux personnes considérées comme des membres de la section des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Par ailleurs, certains manifestants ont détruit des biens publics et privés.

14. Le nombre sans cesse croissant des violations et des incidents touchant l'exercice des libertés publiques, notamment les droits de réunion pacifique et d'association, d'opinion et d'expression, est également une source de grave préoccupation. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a régulièrement recensé ces cas et informé les pouvoirs publics compétents, notamment la police. Il a également communiqué des informations à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et au Bureau de l'Ombudsman, afin que des efforts concertés soient faits pour trouver une solution à la situation.

15. Comme indiqué plus haut, des restrictions croissantes sont imposées à la liberté d'expression et à la liberté de la presse depuis le début de l'année, y compris des pressions et des menaces exercées par les autorités burundaises à l'encontre des médias et des journalistes. À la suite de la tentative de coup d'État du 13 mai 2015, les bureaux et le matériel des stations de radio et de télévision privées RPA, Bonesha FM et Isanganiro ont été détruits et ces stations ne peuvent plus diffuser d'émissions.

16. Au 29 juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signalé que près de 144 000 personnes ont fui la violence pour se réfugier essentiellement dans les pays voisins, à savoir la République-Unie de Tanzanie (66 612), le Rwanda (56 508), la République démocratique du Congo (11 500), l'Ouganda (9 038) et la Zambie (400). Les réfugiés ont donné comme raisons de leur fuite les actes d'intimidation, les menaces ou la crainte de violences liées aux prochaines élections, sur fond d'informations faisant état d'actes de violence et d'intimidation commis par les groupes de jeunes alliés aux partis politiques. Les femmes, les enfants et les personnes âgées représentent la majorité des réfugiés. Le 22 mai, le HCR et 17 partenaires ont lancé le plan régional d'assistance aux réfugiés afin de protéger et d'aider quelque 200 000 réfugiés burundais dans les pays voisins. Vu que la situation au Burundi demeure tendue et qu'on continue de signaler des actes de violence, les organismes d'aide craignent que l'afflux de réfugiés pourrait doubler au cours des six prochains mois. En dépit des efforts que font les autorités nationales pour persuader ceux qui ont fui de rentrer chez eux, les affirmations du Gouvernement faisant état de retour à grande échelle n'ont pu être corroborées par les missions de suivi sur le terrain effectuées par l'équipe de pays des Nations Unies dans d'éventuelles zones de retour.

D. Mesures prises par les Nations Unies

17. Le 25 avril, le climat continuant de se détériorer, j'ai dépêché sur place mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, avec pour mission de tenter d'apaiser la situation. Il a tenu des consultations avec le Président Nkurunziza et des membres de son gouvernement, des dirigeants des partis politiques et des membres de la communauté diplomatique. Les 5 et 6 mai, le Ministre de l'intérieur a organisé, avec l'appui de la MENUB, un atelier de deux jours destiné à évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Feuille de route pour les élections de 2015, du Code de conduite pour les élections et de la Charte de non-violence du 9 mars. Les débats ont principalement porté sur la question du troisième mandat, qui est sujet à controverse. Les participants ont demandé à mon Envoyé spécial de faciliter le dialogue et sont convenus de constituer un groupe consultatif composé du Ministre de l'intérieur ainsi que de représentants du CNDD-FDD et de deux partis alliés, de quatre partis et coalitions opposés au troisième mandat du Président

Nkurunziza, de trois organisations de la société civile, de trois groupes religieux ainsi que de deux anciens chefs de l'État. Ils se sont également mis d'accord sur le programme du « Dialogue », qui comportait les points suivants : a) mesures visant à atténuer les tensions et engagements mutuels; b) gestion du calendrier électoral; c) garanties et mesures visant à assurer des élections pacifiques; d) respect de la Constitution et de l'Accord d'Arusha dans le cadre du processus électoral; e) droits politiques et libertés garantis par la Constitution. Des représentants de la CAE, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Union africaine faisaient également partie de l'équipe de facilitation.

18. Outre une série de réunions plénières tenues du 5 au 8 mai, du 20 au 23 mai et le 28 mai, mon Envoyé spécial a rencontré individuellement des responsables politiques, des représentants d'organisations de la société civile, des représentants des communautés religieuses, des anciens chefs d'États burundais, des représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne (UE), de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la communauté diplomatique au Burundi. Il a en outre pris la parole au cours du sommet extraordinaire des chefs d'État de la CAE, tenu le 13 mai et du sommet d'urgence tenu le 31 mai, tous deux à Dar es-Salam.

19. Le 28 mai, au nom de l'Équipe de facilitation, mon Envoyé spécial a présenté aux participants un récapitulatif des questions débattues au début du dialogue :

a) Mandat présidentiel : les participants sont convenus que la question serait examinée par les responsables régionaux;

b) Mesures de confiance et engagements mutuels : les parties sont parvenues à un accord de principe sur six des huit propositions débattues, à savoir : i) la remise en état des moyens de diffusion des stations de radio et de télévision privées, et le respect du droit à l'information; ii) la libération des détenus arrêtés pendant les manifestations; iii) l'annulation des mandats d'arrêt délivrés contre des politiciens et des membres de la société civile; iv) l'annulation de la décision du Ministre de la justice prévoyant de constituer une commission spéciale d'enquête sur les manifestations; v) le décalage du calendrier électoral, dans la limite des dispositions prévues par la Constitution; vi) la reprise des cours dans les écoles publiques et le report de la date des examens nationaux. En revanche, les parties n'ont pas réussi à s'entendre sur les propositions vii) et viii), relatives à la fin des manifestations et au retrait de la candidature du Président, respectivement;

c) Garanties et mesures relatives à la tenue d'élections libres, transparentes, inclusives et pacifiques : les parties sont parvenues à un accord sur les points suivants : i) sécurité du processus électoral; ii) sécurité des responsables du monde politique et de la société civile; iii) désarmement des populations civiles (y compris la résolution de la question de l'Imbonerakure); iv) annulation des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de responsables du monde politique et de la société civile; v) engagement, de la part du Facilitateur, à faire des propositions concrètes relatives aux mesures susmentionnées et fondées sur les meilleures pratiques en vigueur à l'ONU et dans les organisations régionales concernant le renforcement de la CENI;

d) Libertés garanties par la Constitution : les participants ont approuvé les propositions du groupe de travail sur le droit à l'information et la reprise des émissions de radio et de télévision. Les parties n'ont toutefois pas réussi à se mettre

d'accord sur le droit de manifester et sont convenues de reprendre le débat sur la question après le Sommet de la CAE.

20. Les participants au dialogue ont approuvé le récapitulatif présenté par mon Envoyé Spécial et décidé de se réunir immédiatement après le Sommet de la CAE du 31 mai. Le 2 juin, 17 partis d'opposition ont publié une déclaration dans laquelle ils ont affirmé avoir pris bonne note des résolutions et recommandations issues du Sommet mais regretté qu'il ne se soit pas prononcé sur la question du mandat présidentiel. Le 5 juin, ces mêmes partis m'ont adressé une lettre dans laquelle ils m'ont prié de retirer à mon Envoyé spécial ses responsabilités de facilitateur du dialogue politique.

21. Dans un communiqué publié le 5 juin, le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale a regretté que les partis d'opposition aient pris une telle initiative, précisant qu'elle était susceptible de retarder de nouveaux progrès dans le cadre du dialogue. Dans une déclaration datée du 7 juin, 11 partis d'opposition et plusieurs organisations ont prié la CAE, l'AU, l'UE et les Nations Unies, ainsi que les parties prenantes burundaises, de nommer officiellement une équipe internationale de facilitation du dialogue, ainsi que son chef.

22. En outre, dans le cadre de la réponse coordonnée des Nations Unies, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, s'est rendu au Burundi du 12 au 15 avril et mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, y est allé les 28 et 29 mai. Dans une conférence de presse tenue à la fin de sa visite, le Haut-Commissaire a exprimé son inquiétude face à la recrudescence des actes de harcèlement, d'intimidation et de violence pour des motifs politiques, ainsi qu'à l'augmentation des propos haineux tenus par l'Imbonerakure. Notant que « cette milice, qui appuie ouvertement le Gouvernement, se montre de plus en plus agressive et agit en totale impunité », le Haut-Commissaire a pressé le Gouvernement et les forces de sécurité de la réprimer, d'enquêter sur les crimes et de traduire en justice ceux de ses membres qui s'en seraient rendus coupables. Dans une déclaration du 9 juin, le Haut-Commissaire a réitéré ses inquiétudes au sujet de l'*Imbonerakure* et noté que les mesures coercitives tendant à inciter les personnes à appuyer activement l'opposition se multipliaient. Il a instamment prié les responsables de l'opposition de faire tout leur possible pour que leurs sympathisants manifestent dans le calme, sans recourir à la violence.

23. Au cours de sa visite, mon Conseiller spécial a rencontré le Président Nkurunziza, le Deuxième Vice-Président, d'autres hauts responsables du Gouvernement, des chefs de partis politiques et des représentants de la société civile. Il a rappelé que la première responsabilité du Gouvernement consistait à protéger la population et souligné que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi que d'incitations à la violence, devraient répondre de leurs actes devant les tribunaux nationaux ou internationaux compétents. Mon Conseiller spécial a observé que bien que la crise au Burundi soit avant tout de nature politique, tout portait à croire que les principaux acteurs utilisaient la question ethnique à des fins politiques, en particulier les hauts responsables du Gouvernement et les chefs du parti au pouvoir. Selon lui, si la violence s'intensifie, il y a un risque réel que les attaques prennent une dimension ethnique et les probabilités que des crimes atroces soient commis au Burundi restent élevées. Il a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur les résultats de sa visite,

encourageant le Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation.

E. Mesures prises aux niveaux régional et international

24. Les acteurs régionaux et internationaux ont mené plusieurs initiatives de nature diplomatique, dans l'espoir d'atténuer les tensions politiques et de créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et inclusives, dont : des visites du Président tanzanien Jakaya Kikwete, du Président de la Commission de l'Union africaine, et plusieurs visites de haut niveau effectuées par des États Membres de la région des Grands Lacs. Des membres du Conseil de sécurité ont également effectué une visite au Burundi le 13 mars 2015 (voir S/PV.7407 du 18 mars).

25. Comme il a été mentionné précédemment, la CAE a tenu deux sommets d'urgence sur le Burundi, les 13 et 31 mai. Le 31 mai, elle a demandé que les élections soient reportées d'au moins un mois et demi au cours duquel, par l'entremise de son président actuel, elle tiendrait des consultations avec toutes les parties en présence sur la voie à suivre. Au même sommet, la CAE a appelé toutes les parties burundaises à mettre fin à la violence, demandé le désarmement immédiat de tous les groupes de jeunes affiliés à des partis politiques, et encouragé le Gouvernement burundais à instaurer des conditions propices au retour des réfugiés.

26. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu plusieurs réunions sur le Burundi, dont un sommet à Johannesburg (Afrique du Sud), le 13 juin, au cours duquel il a été décidé que : a) le dialogue reprendrait entre toutes les parties burundaises, sous les auspices de l'UA, de l'ONU, de la CAE et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec l'appui des membres de la communauté internationale concernés; b) le dialogue interburundais mettrait l'accent sur les mesures à prendre afin de créer un climat propice à la tenue d'élections libres, équitables, transparentes et crédibles, en faisant fond sur les travaux déjà réalisés grâce à la facilitation des Nations Unies, et en tenant compte des points de désaccord; c) la date des élections devrait faire l'objet d'un consensus entre les parties burundaises, pour respecter l'esprit du communiqué du 31 mai 2015 par lequel la CAE a demandé un report, se fondant sur une évaluation technique qui doit être réalisée par les Nations Unies; d) des observateurs chargés de surveiller la situation en matière des droits de l'homme de l'UA et d'autres civils seraient immédiatement déployés; e) des experts militaires de l'UA chargés de s'assurer du désarmement des milices et d'autres groupes armés seraient déployés; f) une mission d'observation électorale de l'UA serait déployée si les conditions pour l'organisation d'élections libres, équitables, transparentes et crédibles étaient réunies, conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

27. Pour appuyer les initiatives de l'UA, j'ai dépêché mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, qui est arrivé au Burundi le 21 juin et a rejoint l'équipe internationale de facilitation composée du Représentant spécial de l'UA pour la région des Grands Lacs, du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Secrétaire général de la CAE.

F. Activités relatives à la Commission de consolidation de la paix

28. Le 25 février, un nouveau projet du Fonds pour la consolidation de la paix a été approuvé à hauteur de 1,24 million de dollars des États-Unis. Il est destiné à appuyer le dialogue politique au Burundi afin de garantir un climat préélectoral et postélectoral paisible. Dans le même temps, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur suisse Paul Seger, s'est rendu sur place du 31 mars au 3 avril en vue de poursuivre la concertation sur les élections et d'étudier le programme de consolidation de la paix pour l'après-2015. Il a fait part des conclusions de sa visite aux membres du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix.

29. La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix s'est réunie à cinq reprises afin d'étudier les moyens à employer pour empêcher une nouvelle escalade de la violence et appuyer la tenue d'élections pacifiques et crédibles. Les membres de la Commission ont entendu un exposé de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, du Coordonnateur résident des Nations Unies et du Ministre burundais de l'intérieur. La formation a publié deux déclarations, les 15 mai et 5 juin, dans lesquelles elle a appelé à la fin des violences et affirmé son appui à la médiation assurée par mon Envoyé spécial et au rôle joué par la CAE ainsi qu'aux décisions de celle-ci visant à résoudre pacifiquement la crise au Burundi.

III. Préparatifs et observation des élections

30. La MENUB a déployé des observateurs dans quatre bureaux régionaux au Burundi, à savoir à Bujumbura, Gitega, Ngozi et Makamba. Des observateurs travaillant dans ces bureaux et s'occupant de domaines de responsabilité bien définis suivent les phases, activités et aspects clefs du processus électoral. Parmi les domaines pertinents auxquels ils s'intéressent particulièrement figurent notamment le cadre juridique des élections, l'administration électorale, l'inscription des électeurs, la nomination des candidats, les médias, la participation des femmes et d'autres groupes marginalisés et l'observation nationale et internationale du scrutin.

A. Cadre juridique et système électoral

31. Le processus électoral est régi par la Constitution et le Code électoral adoptés à l'unanimité par le Parlement le 3 juin 2014 ainsi que les lois relatives à la décentralisation et aux frontières territoriales. Le Burundi a ratifié des instruments internationaux majeurs dont la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La CENI est principalement chargée d'assurer et de superviser la conduite et la gestion des élections.

32. Le Burundi est doté d'un système électoral mixte au sein duquel tous les responsables exercent un mandat de cinq ans : le Président est élu à la majorité absolue des voix au scrutin à deux tours. Les 100 membres de l'Assemblée nationale sont élus par le biais d'un système de représentation proportionnelle à scrutin de liste bloquée. Les 34 membres du Sénat sont élus au suffrage indirect par des membres du Conseil communal. La principale caractéristique du système électoral burundais réside dans le suffrage universel, mais également dans un

système de représentation nationale à tous les niveaux qui tient compte de l'identité sexuelle, de l'appartenance ethnique et des minorités.

B. Administration des élections et calendrier électoral

33. La CENI est l'organe juridiquement responsable de l'organisation des élections au Burundi. La Commission est composée de 5 membres, dont 3 hommes et 2 femmes. L'actuelle a été initialement nommée par le Président de la République par décret (n° 76 du 12 mars 2012) pour un mandat non renouvelable de cinq ans. La Commission est représentée aux niveaux provincial et communal par la Commission électorale provinciale indépendante (CEPI) et la Commission électorale communale indépendante (CECI) respectivement. Outre la CENI et ses représentations locales, d'autres institutions qui jouent un rôle dans la gestion globale du processus électoral sont le Ministère de l'administration territoriale, le Conseil national de la communication et le Ministère de la sécurité publique.

34. La CENI a fait l'objet de critiques répétées de la part des partis d'opposition et des organisations de la société civile, qui ont soutenu que des irrégularités avaient été constatées dans l'établissement des listes électorales, qu'un manque de crédibilité et de transparence avait également été noté. Le Ministre de l'intérieur et le Président de la CENI ont à plusieurs reprises réfuté ces allégations et accusé les partis d'opposition de ne pas s'intéresser réellement au processus électoral, allant jusqu'à affirmer qu'ils tentaient de discréditer la CENI pour justifier leur non-participation au processus électoral, dans l'espoir de forcer l'instauration d'un gouvernement de transition. Afin de répondre à certaines des critiques qui lui ont été adressées, la CENI a organisé un séminaire en janvier 2015 au cours duquel diverses questions litigieuses ont été examinées par l'ensemble des acteurs. La plupart des questions qui avaient trait au déroulement du processus électoral ont trouvé des réponses consensuelles. Toutefois, malgré les efforts que la CENI a déployés pour remédier aux problèmes soulevés par les acteurs engagés dans le processus, l'absence d'un consensus sur le débat politique a eu des conséquences négatives sur la manière dont ses activités étaient perçues et une certaine tension a persisté entre elle et ses acteurs.

35. Le 26 mai, sa composition et son fonctionnement ont été altérés par le retrait des représentants de l'Église catholique de toutes les instances de la Commission. L'Église a refusé de s'engager dans un processus électoral qui ne pouvait pas garantir des conditions de déroulement d'un scrutin libre, ouvert, crédible et sans exclusive. Le 1^{er} juin, le Vice-Président et le Commissaire chargé de l'administration et des finances de la CENI ont démissionné. Dans leurs lettres de démission respectives, ils ont indiqué que la situation politique et le climat d'insécurité qui régnaient ne se prêtaient pas à l'accomplissement du mandat qui leur avait été confié. La démission a placé la Commission dans l'impossibilité d'adopter des décisions dans la mesure où l'article 11 du décret présidentiel n° 76 en date du 12 mars 2012 régissant son organisation et son fonctionnement, stipule qu'il faut un consensus ou les votes des cinq membres pour arriver à une décision, tout en prévoyant le respect d'un équilibre fondé sur l'appartenance ethnique et l'identité sexuelle au sein du corps électoral comme le prescrit l'Accord d'Arusha. Le 9 juin, 10 jours après la démission des deux commissaires, le décret n° 100/107 en date du 30 mai a été publié portant modification du paragraphe 11 du décret n° 76 et autorisant la CENI à prendre des décisions avec un quorum de trois des cinq

membres. Lors du dialogue qui s'est instauré, il avait été demandé à l'opposition de désigner des remplaçants des deux membres qui avaient quitté leurs fonctions, mais elle avait décliné l'offre. Le 12 juin, le Parlement a approuvé la nomination de deux nouvelles membres, rétablissant ainsi la composition intégrale de l'organe, compte dûment tenu de la disposition de l'Accord d'Arusha relative à l'appartenance ethnique et à l'identité sexuelle. Ces nominations ont cependant été rejetées par l'opposition en raison des candidatures initialement proposées.

36. Le calendrier électoral a été réaménagé à plusieurs reprises. Au départ, la CENI avait publié le calendrier électoral le 18 juillet 2014 tout en indiquant les dates ci-après pour le déroulement des élections : 26 mai pour les élections législatives et communales; 26 juin pour l'élection présidentielle et 27 juillet en cas de second tour; 17 juillet pour les élections sénatoriales et 24 août pour les élections des conseils collinaires et de quartier. Au lendemain du coup d'État manqué du 13 mai, le Président de la République a publié un décret repoussant les élections législatives et communales du 26 mai au 5 juin. En réaction au Communiqué du 31 mai du Sommet de la Communauté de l'Afrique de l'Est demandant le report des élections d'au moins un mois et demi, le Président Nkurunziza a publié un décret modifiant les dates comme suit : 29 juin pour les élections communales et législatives; 15 juillet pour l'élection présidentielle, la date d'un éventuel second tour restant à déterminer; et 24 juillet pour les élections sénatoriales. Les partis d'opposition ont rejeté le calendrier électoral révisé. Le 13 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé que de nouvelles dates soient fixées par consensus pour les élections.

C. Constitution des listes électorales

37. Les listes électorales devaient être initialement établies du 22 septembre au 6 octobre 2014. L'annonce de la date avant la création des commissions électorales indépendantes provinciales et communales a été considérée comme une violation du Code électoral et a déclenché une vague de protestations de la part de l'opposition et des organisations de la société civile. Le 23 octobre, le Président de la CENI a annoncé que les commissions en question avaient été mises sur pied du 14 octobre au 5 novembre et que l'inscription sur les listes électorales aurait lieu entre le 24 novembre et le 7 décembre. Le processus a effectivement démarré le 24 novembre, mais, compte tenu du faible degré de participation, la CENI en avait prolongé la durée jusqu'au 12 décembre 2014.

38. Au cours de la période, les partis d'opposition et les organisations de la société civile ont soutenu que leurs membres avaient été privés du droit d'obtenir des cartes d'identité nationales en raison de leur affiliation politique et seuls des membres du CNDD-FDD y avaient eu accès. Les accusations n'ont jamais été étayées, en ce sens qu'aucun cas concret n'avait été signalé. Toutefois, la CENI a convenu, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2015, de rouvrir l'inscription pour une période de trois jours allant du 20 au 23 mars, afin de remédier à ce problème et à d'autres.

39. La MENUB a suivi le processus de réouverture du calendrier électoral et d'affichage de la liste des électeurs à Bujumbura, Gitega, Makamba et Ngozi. Sur les 17 provinces, 16 ont été couvertes. La MENUB s'est rendue sur 68 des 129 communes (52 % des communes). Aucun incident n'a été relevé au cours du

processus. La MENUB a noté que les cartes d'identité nationales, les passeports, les permis de conduire, les cartes d'étudiants et les certificats de baptême étaient des pièces d'identité qu'acceptaient les autorités électorales. La présence de la police était discrète aux centres d'exposition. Celle des agents des partis politiques, notamment des partis d'opposition et des « comités mixtes » constitués pour suivre le déroulement du processus, dans le cadre des efforts déployés par la CENI pour raffermir la confiance à cet égard, a été extrêmement faible. La MENUB a noté, en rapport avec la réouverture partielle de l'inscription sur les listes électorales du 21 au 23 mars, qu'après un taux initial de participation très modeste, le nombre des électeurs potentiels s'était progressivement accru. Un nombre total de 164 352 électeurs ont été inscrits lors du processus. La présence des agents des partis était plus nettement perceptible lors de la phase de préinscription que durant celle de l'affichage de la liste provisoire des électeurs. La MENUB a également constaté la présence de matériel adapté au processus de préinscription dans les centres.

40. La période d'affichage et de réclamation, visant à s'assurer que la liste préliminaire est exacte et complète, était initialement prévu pour sept jours mais n'en a duré que cinq. En outre, les listes des électeurs n'étaient pas affichées dans tous les centres le premier jour d'affichage, ne donnant ainsi que quatre jours complets aux électeurs pour vérifier leur nom. Certains électeurs ont donc pu ne pas avoir assez de temps pour vérifier leur nom sur les listes provisoires. Les erreurs décelées lors des réclamations et contestations découlaient vraisemblablement d'erreurs humaines survenues au moment de la collecte et/ou de la saisie des données.

41. Le Centre de traitement des données (CTD) à Bujumbura a entamé la saisie des données électroniques le 2 février sur la base de données centrale de la CENI. La période accordée au Centre pour traiter toutes les données relatives aux électeurs était de 40 jours. La CENI a affiché les listes provisoires des électeurs du 7 au 9 avril après la réouverture de la période d'inscription. Selon ses données publiées en mai, le nombre total d'électeurs inscrits était de 3 840 920 sur 4 millions d'éventuels inscrits. Le nombre de cartes d'électeurs imprimées était de 3 898 054, dont 3 292 848 ont été distribuées (84 %) par les commissions électorales provinciales indépendantes et les commissions électorales communales indépendantes. Avec 9 % de l'électorat, le taux de distribution des cartes d'électeurs était de 34 % à Bujumbura et de 88 % dans les autres régions. Les cartes d'électeurs non distribuées seront conservées par des commissions électorales locales et tenues à la disposition de leurs propriétaires dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

D. Propositions de candidatures

42. La période de propositions de candidatures aux élections communales était prévue du 30 mars au 8 avril; et pour les élections législatives, du 30 mars au 13 avril. Les partis politiques et les candidats de l'opposition, notamment les candidats aux élections communales, se sont plaints de problèmes liés notamment à l'absence de cartes d'identité et aux droits élevés à acquitter pour obtenir les formulaires nécessaires pour entrer en lice. À cet égard, la CENI a prolongé de trois jours, soit du 11 et 16 avril respectivement, les périodes de présentation de candidats aux élections communales et législatives. Le 15 avril, les premières listes approuvées de candidats aux élections communales ont été publiées au niveau provincial. La CENI a accordé aux candidats aux élections communales deux jours,

soit les 16 et 17 avril, après notification, pour interjeter appel d'une décision de rejet de la part d'une commission électorale provinciale indépendante. Les recours qui devaient être formés devant la CENI dans le cadre des élections législatives étaient censés être introduits à compter du 18 avril et s'étendre sur quatre jours, mais la période en a été portée jusqu'au 23 avril. À l'issue du processus de présentation, la MENUB a constaté que 1 177 candidatures avaient été reçues et 1 019 approuvées par la CENI au titre des élections communales et 196 avaient été reçues et toutes approuvées dans le cadre des élections législatives. Seuls 196 candidats issus de 10 partis politiques, trois coalitions et trois partis indépendants ont présenté leurs candidatures aux 100 postes législatifs à pourvoir. Toutes les 196 candidatures ont été approuvées par la CENI.

43. La période de présentation des candidatures à l'élection présidentielle s'étalait du 30 avril au 9 mai. Au 9 mai, la CENI avait reçu les candidatures de huit candidats, dont l'actuel Président Nkurunziza (CNDD-FDD); Agathon Rwasa, indépendant/Abibenga Amizero y'Abarundi; Gérard Nduwayo, Union pour le progrès national (UPRONA); Jacques Bigirimana, Forces nationales de libération (FNL); Jean de Dieu Mutabazi, Coalition pour la paix en Afrique (COPA); Jean Minani, Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU-Nyakuri); et les anciens Présidents burundais Domitien Ndayizeye, Rassemblement national pour le changement (RANAC) et Sylvestre Ntibantunganya, indépendant/Ijambo. La candidature vivement contestée du Président sortant a été acceptée par la Cour constitutionnelle le 5 mai et validée par la CENI. Aucune candidature de l'opposition n'a été rejetée par la CENI malgré les craintes de certains de ses dirigeants de voir la leur invalidée par elle.

E. Climat de la campagne

44. Conformément au décret présidentiel n° 100/139, la campagne électorale pour les élections communales et législatives était censée commencer le 10 mai et s'achever le 23 mai. Mais, elle a été prolongée jusqu'au 2 juin par le décret n° 159, puis du 13 au 26 juin, en application de la décision prise le 31 mai par le sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est. Pendant la campagne, plusieurs partis d'opposition et des candidats indépendants ont protesté ouvertement contre des risques de sécurité et des actes d'intimidation attribués au parti au pouvoir et aux Imbonerakure. Les candidats du Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) et de la coalition indépendante Abibenga Mizero Y'Abarundi semblent avoir été les principales cibles des actes d'intimidation et de harcèlement. Le 23 mai, 10 membres de la coalition Abibenga Mizero y'Abarundi, y compris des candidats, ont été arrêtés dans la province de Ngozi. Le 27 avril, dans la province de Kirundo, des membres de cette coalition ont été incarcérés sous l'inculpation d'intention d'organiser des contestations publiques. Du 25 avril au 8 mai, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a signalé l'arrestation et l'incarcération pour insurrection de 16 membres du MSD et de partisans du FNL d'Agathon Rwasa. Les campagnes des partis politiques ont pâti des manifestations qui se sont déroulées à Bujumbura, les manifestants bloquant l'accès à plusieurs quartiers et empêchant la libre circulation des personnes et des véhicules. Le coup d'État manqué du 13 mai a compliqué encore plus les problèmes de sécurité, entraînant la suspension de ces campagnes pendant plusieurs jours à Bujumbura. Le meurtre du chef de l'opposition, Zedi Feruzi, et la non-arrestation des suspects ont eu un effet dissuasif sur toute la

campagne. Comme je l'ai déjà dit, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a signalé plusieurs domaines de préoccupation que sont la violation du droit à la vie, la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires, la violation de la liberté de la presse et du droit à l'information.

45. Le Gouvernement a affirmé que la campagne pouvait se poursuivre librement, la paix et la sécurité régnant sur 99 % du territoire burundais, mais la Mission électorale des Nations Unies au Burundi a constaté que seuls le CNDD-FDD et ses proches alliés de l'opposition comme les ailes de l'UPRONA et du FNL reconnues par le Gouvernement et la COPA ont été en mesure de battre campagne dans tout le pays. Des partis d'opposition comme le Mouvement pour la réhabilitation des citoyens (MRC) ou le FRODEBU et des candidats indépendants de la coalition Abibenga Mizero y'Abarundi dirigée par M. Agathon Rwaso, ont été beaucoup moins visibles dans le déroulement de la campagne. De manière générale, la plupart des partis d'opposition et des candidats indépendants ont fait du porte-à-porte en guise de campagne, en raison, apparemment, d'un manque de fonds, mais également de la peur des violences des partisans du CNDD-FDD. La plupart des partis d'opposition n'ont présenté qu'un nombre restreint de candidats aux élections législatives, en particulier, limitant ainsi leur présence nationale.

46. La montée des tensions politiques, la répression violente des manifestations publiques et le dialogue politique par intermittence ont sérieusement compromis la campagne électorale. Celle-ci s'est déroulée dans un contexte de crise politique, marquée par une défiance et une peur profondes. Le climat n'était guère propice au déroulement normal d'une campagne électorale. L'absence de sécurité appropriée, la fermeture de médias privés et le contrôle des médias d'État par le parti au pouvoir ont également contribué à réduire l'espace dont l'opposition peut disposer pour battre campagne.

F. Médias

47. En dépit d'une loi restrictive sur la presse promulguée en juin 2013 (que l'Assemblée nationale a amendée le 17 mars, mais que le Président n'a pas encore promulguée), les médias jouissent d'une certaine liberté d'expression. Cependant, depuis le début de 2015, les organes de presse et les journalistes, en particulier les médias privés, sont soumis à des restrictions et sont souvent accusés par le Gouvernement de collusion avec les partis d'opposition, alimentant les tensions dans leurs émissions diffusées en direct, et d'incitation aux troubles civils et à la rébellion armée. Les journalistes sont victimes d'agressions et d'attaques, notamment d'attaques à la grenade, et sont constamment harcelés dans l'exercice de leurs fonctions.

48. Le 13 mai, des manifestants opposés à un troisième mandat ont incendié la station de radio progouvernementale Rema FM. La même nuit, des soldats armés ripostant face au coup d'État qui se déroulait à ce moment-là ont attaqué à la grenade et au mortier les quatre stations de radio et de télévision indépendantes que sont RPA, Radio Isanganiro, Radio Benesha FM et Télé et Radio Renaissance. Depuis lors, la seule station de radio qui fonctionne au Burundi est le média d'État Radio télévision nationale du Burundi (RTNB).

49. Au cours de la période considérée, les organismes de contrôle des médias – Conseil national de la communication (CNC), Observatoire de la presse au Burundi (OPB) et Association burundaise des radiodiffuseurs (ABR) – ont souvent exprimé de sérieuses préoccupations concernant la violation du code d'éthique des journalistes et de la ligne éditoriale militante adoptée par plusieurs organes de presse. Le CNC, l'OPB et l'ABR ont informé la MENUB que plusieurs organes de presse, à savoir Rema FM, Umoco FM de Ngozi et Radio Star FM de Gitega, auraient utilisé un langage violent et inflammatoire dans les programmes qu'ils diffusent aux heures de grande écoute. Le CNC a invité tous les médias privés et d'État à respecter les normes professionnelles et le code de déontologie.

50. Pour sa part, la RTNB, un média d'État, accorde aux éminents dirigeants et partisans du CNDD-FDD un temps d'antenne nettement disproportionné pour critiquer les partis et les coalitions d'opposition. Ce traitement tendancieux s'est accentué au lendemain du coup d'État manqué, tous les opposants à un troisième mandat étant accusés de soutenir l'attaque de Cibitoke menée en décembre 2014, et assimilés aux traîtres qui ont assassiné Pierre Louis Rwagasore en 1961 et le Président Melchior Ndadaye en 1993; ou encore accusés de chercher à instituer un gouvernement de transition à la place des élections.

G. Participation des femmes et d'autres groupes marginalisés

51. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a collaboré étroitement avec des partis politiques et des institutions nationales afin d'accroître la place des femmes aux postes de direction et de décision en faisant promouvoir l'égalité entre les sexes dans les manifestes des partis politiques et en veillant à ce que davantage de femmes siègent dans les instances dirigeantes des partis politiques, entre autres. Avec son appui, un groupe de l'égalité des sexes a été mis en place au sein de la CENI, l'objectif étant de suivre de près la participation des femmes à l'ensemble du processus électoral. Toujours avec l'appui d'ONU-Femmes, les organisations de femmes de la société civile ont été mobilisées dans des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, afin d'autonomiser les femmes à l'occasion des prochaines élections et d'accroître leur participation en tant que candidates et en tant qu'électrices.

52. La MENUB a constaté que le principe d'égalité entre les sexes a été généralement respecté pendant le processus électoral. Comme stipulé dans le Code électoral, 30 % des candidats figurant sur les listes des élections communales et législatives sont des femmes. De plus, le personnel des centres d'inscription est constitué pour moitié de femmes. Toutefois, il n'y a aucune candidate désignée pour l'élection présidentielle.

H. Observateurs nationaux et internationaux

53. Compte tenu de la situation politique et sécuritaire tendue du moment, des délégations importantes ont réévalué leurs plans consistant à déployer des observateurs au Burundi, ce qu'ont approuvé les partis et organisations politiques d'opposition, qui ont également demandé aux partenaires nationaux, régionaux et internationaux de retirer leur appui au processus électoral du pays. Le 28 mai, à

l'issue d'une évaluation du climat électoral, l'Union européenne a annoncé la suspension de sa mission d'observation électorale au Burundi jusqu'à ce que des conditions favorables à la tenue d'élections crédibles soient réunies. Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne et Vice-Présidente de la Commission européenne, a déclaré que le processus électoral avait été sérieusement entaché par les restrictions imposées aux médias indépendants, l'utilisation excessive de la force contre les manifestants, le climat d'intimidation des partis d'opposition et de la société civile et le manque de confiance dans les organes électoraux. Auparavant, le 7 mai, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, avait déclaré que la situation au Burundi n'était pas propice à la tenue d'élections. Elle avait par ailleurs indiqué que l'Union africaine n'enverrait pas d'observateur au Burundi vu les conditions qui y régnaient.

54. Le 28 mai, la Conférence des évêques catholiques du Burundi a annoncé le retrait de sa participation au processus électoral, après examen de l'organisation des élections et de leur déroulement. Elle précise dans sa déclaration que l'Église ne pouvait cautionner un processus laissant à désirer, mais elle a encouragé les Burundais à voter, soulignant que personne ne devait se rendre aux urnes sous l'effet de la menace ou de l'intimidation, ou d'une quelconque forme de persuasion. Au début du mois, l'Église catholique avait exigé que des conditions suffisantes à la tenue d'élections démocratiques soient réunies au plus tard le 17 mai, faute de quoi, elle retirerait ses membres des CECI et des CEPI. Sur les 163 membres des CEPI, 11 sont des évêques et sur les 645 membres des CECI, 33 sont des évêques.

55. Des organisations régionales comme la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), ainsi que des organisations internationales telles que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Centre Carter ou la National Democratic Institute for International Affairs (NDI), n'ont pas encore envoyé d'observateurs dans le pays.

I. Assistance technique de l'ONU

56. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) gère le projet d'appui au cycle électoral 2015 grâce à un fonds commun établi à la fin de l'année 2013. Le budget du cycle électoral a été estimé à 27,9 millions de dollars dont 15,1 millions seulement ont été effectivement perçus. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité et de l'absence d'un climat favorable à des élections libres et régulières, l'Union européenne, la Belgique et la Suisse ont décidé de suspendre le deuxième versement de leur contribution, tandis que les Pays-Bas et la Norvège ont décidé de ne pas verser une contribution supplémentaire qu'ils avaient déjà annoncée, ce qui entraîne un besoin de financement du fonds de 12,8 millions de dollars. Face à cette situation, le PNUD ne pourra pas mener les activités essentielles d'assistance technique envisagées au départ dans le descriptif de projet.

57. L'appui technique du PNUD a permis la création en janvier 2015, d'un centre de traitement de bases de données portant notamment sur l'inscription des électeurs, ce qui a permis de produire la liste des électeurs en mars et d'imprimer les cartes d'électeurs à la fin du mois de mai 2015. Les électeurs inscrits sont au nombre de

3 849 727 (1 970 539 femmes et 1 879 188 hommes). Le PNUD est également chargé de l'acquisition du matériel électoral sensible et non sensible. Le matériel nécessaire aux élections législatives et communales du 29 juin a déjà été livré, alors que le matériel sensible (essentiellement les urnes et les feuilles de pointage) de l'élection présidentielle du 15 juillet sera livré le 3 juillet. Les procédures en cours de passation des marchés concernent le matériel nécessaire aux élections sénatoriales du 24 juillet ainsi qu'aux élections locales et municipales du 24 août.

58. Le PNUD et l'International Foundation for Election Systems (IFES) gèrent conjointement un programme de prévention de la violence et de réaction rapide. Depuis mars 2015, ce sont 275 moniteurs de la Commission épiscopale justice et paix (CEJP) qui ont été formés et déployés dans le pays. Le programme a fait état de 211 cas de violence électorale et de 170 initiatives en faveur de la paix.

IV. Observations

59. Jusqu'au mois de mars, l'évolution de la situation politique laissait espérer que les élections générales au Burundi pourraient se dérouler dans un climat pacifique. Les acteurs politiques poursuivaient le dialogue, un cadre juridique et politique avait été adopté par consensus pour les élections et la violence politique s'atténuait. Il existait un réel espoir que la volonté du Gouvernement de mieux maîtriser son programme de consolidation de la paix permettrait aux Burundais, en particulier la classe politique, de s'attaquer aux nombreux défis auxquels le pays est confronté en faisant preuve d'un plus grand sens des responsabilités.

60. Même si le choix du Président Nkurunziza en tant que candidat du CNDD-FDD à l'élection présidentielle a provoqué une grave détérioration de la situation politique, de sécurité et des droits de l'homme, la crise politique actuelle au Burundi couve depuis longtemps. La question de son troisième mandat a semé la discorde, mettant en péril l'unité du pays. De nombreux Burundais, y compris au sein du parti au pouvoir, plusieurs responsables gouvernementaux, les partis d'opposition et les organisations de la société civile manifestent depuis longtemps leur opposition à une élection présidentielle qu'ils estiment contestable d'un point de vue constitutionnel. Par ailleurs, il semble que le CNDD-FDD dispose d'un très large appui et de nombreuses manifestations ont été organisées pour soutenir la candidature du Président Nkurunziza, lesquelles ont rassemblé un grand nombre de partisans. Loin d'apaiser la montée des tensions, l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, dans un contexte d'allégations d'ingérence politique, a renforcé les inquiétudes quant à l'indépendance et à l'impartialité de la Cour et accru les divisions politiques. Le coup d'État manqué du 13 mai a encore aggravé une situation déjà tendue. Il a augmenté la méfiance et la suspicion, laissant peu de marge de manœuvre pour un compromis. Le Gouvernement a renforcé ses méthodes répressives, assimilant tous les Burundais faisant usage de leurs libertés publiques à ceux qui ont tenté de renverser les institutions démocratiques du pays.

61. Malheureusement, les préoccupations concernant la situation politique dont j'avais fait part dans mon rapport final sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) daté du 19 janvier 2015 (S/2015/36) sont désormais une réalité que nous devons affronter. Je demeure profondément inquiet du peu de marge de manœuvre politique disponible et de la détérioration de la situation des droits de l'homme, y compris des droits relatifs à la liberté de réunion et d'expression. Je déplore les informations qui font toujours état de menaces, d'actes d'intimidation, de harcèlement

et de recours à la violence à des fins politiques. Je suis attristé par les pertes en vies humaines et les graves incidents de violence qui ont terni la période qui a précédé les élections, contribuant à instaurer un climat de peur et d'angoisse. J'exhorte les autorités burundaises à faire respecter les droits de l'homme de tous, indépendamment de leur affiliation politique. La police doit cesser de recourir à une force meurtrière excessive, les assassinats doivent faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs, y compris les manifestants qui se livrent à des actes de violence, doivent être traduits en justice.

62. Alors que nous attendons la déclaration préliminaire de la MENERUB, je prends acte du rapport de l'équipe de facilitation internationale conjointe (comprenant la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et l'Organisation des Nations Unies) qui conclut que « la situation qui prévaut n'est pas propice à la tenue d'élections libres, régulières, pacifiques, transparentes et crédibles ». Les problèmes qui restent à résoudre, comme indiqué dans le communiqué de l'Union africaine, sont notamment la réouverture des médias privés, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier d'association et de réunion pacifique, notamment en garantissant le droit des opposants politiques à faire librement campagne; le respect de l'état de droit, la libération de ceux qui sont détenus arbitrairement et le désarmement urgent des groupes de jeunes armés affiliés à des partis politiques. Bien que tous les acteurs et parties prenantes ont un rôle à jouer dans la création des conditions propices à la tenue d'élections, la responsabilité principale incombe au Gouvernement et aux autorités en place.

63. Je déplore qu'en raison de leur intransigeance et de l'absence de mesures concrètes, les parties ne soient pas parvenues à un accord pour améliorer la situation pendant la période préélectorale. La décision de l'opposition politique de rejeter la facilitation de mon Envoyé spécial, Said Djinnit, était injustifiée et regrettable; de même que le refus par le CNDD-FDD et d'autres parties de renouer le dialogue. Je regrette que le Gouvernement ait décidé d'organiser les élections législatives et communales sans le niveau requis de consensus entre les différentes parties prenantes, et je regrette tout autant que les partis d'opposition aient une fois de plus choisi de boycotter le scrutin parce que les conditions nécessaires au déroulement d'élections libres et régulières n'ont pas été instaurées. En outre, la décision du parti au pouvoir de retirer sa confiance à mon Représentant spécial, annoncée le 5 juillet, montre une fois de plus une absence de volonté de participer de façon constructive au dialogue politique.

64. Il est à la fois difficile et mal venu de prévoir l'issue d'un processus électoral, mais par mesure de prudence, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent se tenir prêtes à faire face aux difficultés qui pourraient survenir à l'issue des élections législatives et communales et à la veille de l'élection présidentielle. Les élections à elles seules ne permettront pas de trouver une issue à la crise politique actuelle; il est possible même qu'elles ne fassent qu'aggraver les difficultés existantes. Les chances de parvenir à une solution politique sont de plus en plus minces, mais il n'est pas encore trop tard pour orienter le Burundi vers des élections pacifiques et crédibles. Maintenant plus que jamais, tous les acteurs de la sphère politique burundaise doivent s'appuyer sur les principes du dialogue et du consensus consacrés dans les accords d'Arusha et qui ont aidé le Burundi à s'attaquer aux causes structurelles du conflit dans le pays. Le dialogue est la seule solution viable.

65. Le Burundi est à nouveau au bord du gouffre. La dernière décennie a représenté une période de paix et d'émergence de la démocratie sans précédent dans une histoire politique caractérisée par la violence et la répression. Les acteurs burundais ne doivent pas fuir leurs responsabilités en gaspillant une pareille occasion de réussir la transition vers une nouvelle réalité politique. Si la violence se poursuit, non seulement les gains que le Burundi a réalisés seront remis en question, mais les fondements de la société tout entière pourraient voler en éclats. Cette crise a beau être essentiellement politique, elle risque d'entraîner une manipulation des tensions ethniques sous-jacentes. Le risque que des atrocités se produisent va croissant, et il faut l'enrayer. Je demande instamment à toutes les parties prenantes burundaises de s'abstenir de toute action qui risquerait de plonger encore plus le pays dans la violence et l'instabilité, avec de graves conséquences pour la région des Grands Lacs. Il est également essentiel que la communauté internationale, et en particulier les acteurs régionaux, s'expriment d'une seule voix pour aider le Burundi à trouver une issue politique à cette crise. Le Conseil de sécurité a une responsabilité toute particulière en ce moment crucial : il doit agir de façon décisive pour empêcher le pire.

66. Pour conclure, je tiens à remercier mon ancien Envoyé spécial pour le Burundi et Chef de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi, Cassam Uteem, pour le dévouement dont il a fait preuve et les efforts qu'il a déployés pour que les parties burundaises se rapprochent et adhèrent au principe de la non-violence, à un moment où c'était des plus nécessaire. Je voudrais également remercier le personnel de la MENUB et son chef adjoint, Issaka Souna, pour leur dévouement et leur contribution aux efforts faits pour renforcer la démocratie au Burundi. Finalement, je tiens à exprimer toute ma gratitude à mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de faciliter le dialogue entre les parties prenantes burundaises, ainsi qu'à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily pour le rôle crucial qu'il joue au sein de l'équipe de facilitation internationale conjointe.